



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT SUR LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ – session 2026

Ce présent rapport reprend des éléments déjà mentionnés dans les rapports des années précédentes ; pour une meilleure lecture, les ajouts pour cette session sont surlignés en vert.

L'examen de certification complémentaire Langues et Cultures de l'Antiquité s'est tenu les 26 et 27 janvier 2026 dans l'académie de Nantes.

Le présent rapport vise un double objectif : partager des éléments de bilan de la session 2026 et apporter des conseils à de futurs candidats dans leur préparation. La lecture des rapports académiques des années antérieures sera également utile à ces derniers, le jury faisant le choix cette année encore de ne pas reprendre certains des points précédemment évoqués et toujours utiles.

Il est rappelé à chaque futur candidat qu'un vademecum national (comportant notamment un exemple de dossier) de la certification complémentaire Langues et Cultures de l'Antiquité ainsi que les textes de référence sont disponibles sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/1485/les-certifications-complementaires>

Une page académique précise les modalités d'inscription et d'organisation pour chaque session :

<https://www.ac-nantes.fr/certification-complementaire-secteurs-disciplinaires-121813>

1- Bilan quantitatif de la certification complémentaire, session 2026

19 candidats se sont inscrits à cette session, 18 candidats se sont présentés à l'oral, dont 18 pour l'option latin et aucun cette année, comme l'année précédente, pour l'option grec.

14 candidats ont été reçus, soit un taux de réussite de 78 % au regard des candidats présents. Le taux de réussite augmente donc légèrement par rapport à l'année passée. Les notes s'échelonnent entre 8 et 15, selon la répartition suivante :

De 06 à 08	De 10 à 14	De 15 à 20
4	11	3

La moyenne des notes s'établit à 11,4 sur 20.

Profil des candidats :

Professeurs de lettres modernes	Professeur d'histoire - géographie	Professeur d'espagnol
17	1	1

Professeurs enseignant dans le réseau public	Professeurs enseignant dans le réseau privé
12	7

Cette année, les candidats qui se sont présentés sont majoritairement des professeurs de Lettres modernes et des professeurs titulaires. Le jury rappelle que la certification complémentaire LCA est ouverte à une diversité de personnels : peuvent notamment s'y présenter des professeurs de lettres modernes, d'histoire-géographie, de langues vivantes, de philosophie et de documentation intéressés par la prise en charge d'un enseignement en LCA, qu'ils soient professeurs titulaires ou professeurs contractuels en CDI.

Les candidats ont témoigné cette année encore de sérieux dans leur préparation. Une majorité de candidats avait choisi de suivre durant l'année une formation dédiée, leur permettant de conforter leurs connaissances et compétences pour l'enseignement du latin. Le jury tient à insister sur le fait que le suivi d'une formation pour préparer la certification ne peut en aucun cas se substituer à un cheminement personnel du candidat pour mûrir son projet ; cette année, en effet, le jury regrette que quelques candidats se soient essentiellement appuyés sur les apports de la formation suivie, délaissant les incontournables lectures et parfois réactualisations personnelles nécessaires. Le jury ne préjuge pas de la qualité de la formation suivie, et s'en tient à l'évaluation des compétences et connaissances dont fait montre le candidat au moment de l'examen. Il y a eu cette année quelques confusions chez certains candidats : l'inscription à la formation proposée par l'académie de Nantes dans le PRAF est complètement décorrélée de l'inscription à la certification complémentaire LCA, tout comme il n'est pas obligatoire de suivre la formation académique pour se présenter à l'examen de certification, les candidats pouvant tout à fait se former par eux-mêmes ou auprès d'autres organismes. La candidature à la formation est individuelle et se fait donc indépendamment de l'inscription à l'examen.

Le jury est attentif à apprécier la dynamique professionnelle dans laquelle a choisi de s'inscrire le candidat, dont le passage de l'examen n'est qu'une étape. L'obtention de la certification est une réussite à saluer mais n'est pas le point d'arrivée : il est nécessaire que les lauréats poursuivent leur formation, en LCA tout comme dans leur discipline d'origine.

2 - Bilan qualitatif de la certification complémentaire, session 2026

La certification complémentaire a vocation à valider les compétences professionnelles nécessaires pour assurer un enseignement en LCA, en conformité avec les attendus des programmes et l'actualité de la discipline. Le jury a la conviction que l'enseignement des LCA doit puiser sa source dans une exigence en maîtrise linguistique,

mais aussi didactique et pédagogique, de sorte que sa richesse et son attrait le rendent accessible à tous les élèves et confortent leurs compétences culturelles et linguistiques.

L'examen de certification complémentaire vise à vérifier l'acquisition de compétences spécifiques aux LCA et relevant de plusieurs champs :

- la culture antique du candidat (connaissance de l'histoire, de la géographie, de la littérature et des arts, etc.) ;
- la connaissance de la langue ancienne concernée (latin ou grec) dans ses différentes composantes : lexique, morphologie, syntaxe, stylistique, prosodie ;
- la connaissance du développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le système scolaire, et des programmes en cours ;
- la connaissance des spécificités de la didactique et de la pédagogie des LCA : découpage, rôle du texte authentique, place de l'étude de la langue, interdisciplinarité, dynamique de projet, travail en équipe ;
- la capacité à concevoir une séquence d'enseignement efficace qui combine les différents champs de la discipline, et à en expliciter les finalités.

Chacun de ces champs est abordé lors de l'épreuve orale, le candidat doit y apporter une attention égale.

Par ailleurs, le candidat ne doit pas oublier qu'il doit pouvoir montrer au jury sa maîtrise des compétences attendues de tout professeur et développées dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (<https://www.education.gouv.fr/e-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-454473>) A ce titre, le jury souhaite mettre l'accent sur trois de ces compétences :

- construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves. Il est important que le candidat puisse montrer qu'il intègre dans la conception de ses séances des éléments de différenciation, permettant de s'adapter aux différents profils d'élèves, dont ceux ayant des besoins éducatifs particuliers.

- organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves. Peu de candidats livrent une réflexion approfondie sur les modalités mises en œuvre pour rendre leur enseignement efficace, et encourager l'autonomie des élèves et le travail collaboratif.

- évaluer les progrès et les acquisitions des élèves. L'évaluation en LCA, comme dans toutes les disciplines, doit être au service des apprentissages ; le professeur doit être capable de recourir aux différents processus évaluatifs qui s'offrent à lui, notamment à l'évaluation formative et à l'évaluation entre pairs.

3 - Recommandations complémentaires du jury

Le jury invite les candidats à bien s'emparer des spécificités de chacune des deux parties de l'épreuve : un exposé de 10 minutes maximum et un entretien de 20 minutes maximum. Il est à noter que si le candidat présente la double option (latin et grec), le temps se répartit

de la façon suivante : 10 minutes d'exposé maximum et 40 minutes d'entretien maximum (20 minutes pour chacune des options).

Dossier ou rapport

L'envoi du dossier (ou rapport) est nécessaire pour valider l'inscription à l'examen de certification complémentaire. Les futurs candidats trouveront sur la page académique des précisions sur son contenu et son ampleur.

Le dossier n'est pas évalué, mais il offre l'opportunité de faire une première présentation de sa candidature au jury. Il est ainsi pertinent que ce dossier donne de premiers éléments sur la motivation du candidat, sur son intérêt pour les Langues et Cultures de l'Antiquité ainsi que sur les modalités de sa formation (formation initiale, continue, personnelle) qui lui ont permis de développer ses connaissances et compétences en Langues et Cultures de l'Antiquité. Le jury apprécie également qu'un exemple de mise en œuvre pédagogique lui soit proposé (à l'échelle d'une séance, d'une séquence, d'un projet). Une proposition pédagogique est plus efficace quand elle est assortie d'un ou plusieurs textes, de documents, d'éléments sur son environnement pédagogique (démarche, consigne, question, coup de pouce...). Parce que le contenu d'enseignement proposé sera d'autant plus efficace qu'il donnera à lire les choix pédagogiques et didactiques retenus et montrera la prise en compte des processus d'apprentissage au fil de l'année, il est déconseillé aux candidats de communiquer une unique séquence d'enseignement de début de 5^{ème}. Une telle séquence n'offre en effet pas l'analyse nécessaire des prérequis pour entrer dans la séquence et des acquis des élèves. Pour les candidats n'ayant pas bénéficié d'une expérience d'enseignement, il est tout à fait possible de concevoir une séance ou une séquence qu'ils pourraient mettre en œuvre un jour, en s'appuyant sur les programmes en vigueur.

Le jury n'attend pas que lui soit présenté un modèle de séance ou séquence, mais bien un support pour échanger de manière plus concrète, à partir d'un exemple de mise en œuvre. Le projet pédagogique développé dans le dossier et lors de l'oral doit être personnel et témoigner de sa possible appropriation par le candidat. Les apports d'une formation ne peuvent venir remplacer une proposition personnelle, ils constituent des exemples pour nourrir, élargir ou mettre en perspective le travail de chaque candidat et professeur.

Exposé

Ainsi que l'intitulé de cette première partie de l'épreuve le suggère, il s'agit pour le candidat de présenter de manière organisée et avec conviction sa candidature. L'exposé ne consiste pas à reprendre de manière littérale le contenu du dossier, ni à s'engager directement dans un dialogue avec le jury. Le candidat doit témoigner de la qualité de sa réflexion, de sa capacité à structurer son propos et à gérer le temps imparti de dix minutes.

Si le jury accueille toujours avec un grand intérêt les remarques réflexives des candidats sur la séquence d'enseignement qu'ils ont pu choisir de présenter dans leur dossier initial, montrant ainsi leur cheminement depuis l'envoi du dossier jusqu'à l'épreuve orale, il regrette que plusieurs candidats aient choisi, cette année, de faire table rase du dossier envoyé, et lu avec intérêt par le jury, pour développer un tout autre projet lors de l'exposé. Les propositions pédagogiques communiquées en amont méritent d'être amendées, relues critiquement et non pas sommairement écartées dès lors qu'une autre orientation dans la présentation orale est décidée.

Le jury accepte que le candidat illustre son propos par des documents d'élèves ou des supports nouveaux qu'il aura jugé utiles d'apporter avec lui. Il convient toutefois de ne pas les multiplier pour que l'exposé ne perde pas en efficacité.

Entretien

Le jury a été attentif lors de cette session, comme lors des précédentes sessions, à ce que s'instaure avec chaque candidat un dialogue ouvert. L'enjeu majeur de l'entretien consiste, comme pour la première partie de l'épreuve, à évaluer les connaissances et compétences acquises dans les champs qui ont été précédemment énumérés. Outre ces connaissances et compétences, le candidat doit manifester sa capacité à analyser de manière réflexive ses choix pédagogiques et didactiques, à en mesurer la pertinence et l'efficacité. La prise en compte des questions posées, la capacité du candidat à approfondir ses réponses et à les compléter sont valorisées, tout comme une réflexion qui s'appuie sur la réalité d'un élève qui suit un enseignement en LCA aujourd'hui. Ajoutons que, lorsque le jury invite un candidat à revenir sur un aspect de son exposé ou de sa proposition pédagogique, ceci ne doit pas nécessairement être interprété comme une critique ou une réserve, ce que certains candidats tendent parfois trop systématiquement à penser. Souvent, il s'agit plutôt d'une demande d'éclaircissement ou d'approfondissement d'une proposition ou d'une analyse.

Enfin, la projection sur une mise en œuvre ne peut être efficiente que si elle s'appuie sur une assise didactique et scientifique suffisante. Si les candidats se projettent dans l'ensemble dans l'animation de cours et dans la proposition d'activités variées, éventuellement ludiques, sont en revanche souvent plus fragiles la justification des choix faits, l'identification d'objectifs d'apprentissage et la réflexion sur les moyens de les atteindre, en accord avec la didactique de la discipline et son actualité. Les choix de supports, de problématiques ne s'appuient pas toujours non plus sur une connaissance suffisamment éclairée des mondes et cultures antiques. Le jury souhaite insister sur la nécessaire curiosité que doit développer un candidat, puis un professeur qui prend en charge un enseignement en LCA. Cette curiosité des textes notamment, de leur source, de leur contexte d'écriture doit conduire à investiguer, à se documenter, à lire pour compléter éventuellement ses connaissances sur les cultures antiques, sur les repères historiques et littéraires. La même démarche d'approfondissement vaut pour le champ didactique. Ces deux aspects, scientifique et didactique, permettent de développer un regard critique sur les propositions des manuels et plus largement sur les propositions pédagogiques partagées en ligne par exemple. À cette fin d'approfondissement, le jury a choisi, comme l'année précédente, de proposer quelques indications bibliographiques à la fin de ce rapport. La liste est très loin d'être exhaustive, et se borne à donner quelques propositions de lecture pour prolonger ou enrichir la réflexion des candidats sur l'enseignement des LCA.

Lors de cette session, comme lors des précédentes, un temps de l'entretien a été consacré à la vérification des compétences linguistiques du candidat. Ce dernier doit en effet manifester une maîtrise suffisante de la langue antique qu'il présente pour être en mesure de l'enseigner à des élèves. Chaque candidat a été invité à réagir devant un court extrait de texte authentique, issu d'un manuel du secondaire et présenté en situation, dont il lui a été demandé de traduire une ou plusieurs phrases. L'exercice vise à apprécier l'aisance du candidat face à la langue qu'il présente, les repères linguistiques qu'il a acquis. Il n'est pas attendu que le candidat soit en capacité d'en donner de manière immédiate une traduction élaborée et suivie, mais qu'il manifeste, par son appréhension d'un texte en langue originale, une première forme de compréhension globale et une sagacité à l'égard du texte, étayées

par ses connaissances sur le fonctionnement de la langue. Les capacités du candidat à commenter des faits linguistiques courants, à formuler des hypothèses de sens, à organiser une traduction minimale seront ainsi appréciées par le jury, qui accompagnera volontiers les tentatives verbalisées d'aides ponctuelles.

4- Quelques indications bibliographiques

Grammaire :

Ed. Baudiffier, J. Gason, R. Morisset, A. Thomas, *Précis de grammaire latine*, Magnard, 1963.

Joëlle Bertrand, *Nouvelle grammaire grecque*, Ellipses, 2010.

E. Ragon, A. Dain, *Grammaire grecque*, Nathan, 2005.

Histoire et littérature :

Marie -Claire Amouretti et Françoise Ruzé, *Le monde grec antique*, Hachette Education, 2018 (pour la dernière édition).

Yann Clavé, *Le monde romain, du VIII^{ème} siècle av JC au VI^{ème} ap JC*, Armand Colin, 2017.

Jean-Pierre Néraudau, *La littérature latine*, Paris, Hachette supérieur, 2000.

Suzanne Saïd, Monique Trédé, Alain Le Boulluec, *Histoire de la littérature grecque*, 4^è ed, PUF, 2019.

Didactique :

Dominique Augé, *Refonder l'enseignement des langues anciennes : le défi de la lecture*, UGA Editions, Grenoble, 2019.

Malika Bastin-Hammou, Filippo Fonio, Pascale Paré-Rey (dir.), *Fabula agitur, Pratiques théâtrales, oralisation et didactique des langues et cultures de l'Antiquité*, UGA Editions, 2019.

Florence Dupont, *L'Antiquité, territoire des écarts : entretiens avec Pauline Colonna d'Istria et Sylvie Taussig*, Albin Michel, 2013.

Flore Kimmel-Clauzet et Aline Estèves (dir.), *La lecture antique en VO. Lire en classe des textes latins et grecs aujourd'hui*, UGA Editions, 2021.

Il est à noter que le site *Odyseum* propose très souvent, adossée à ses articles, la mention d'un ou de plusieurs ouvrages de référence pour la thématique ou la question abordée. Les indications bibliographiques sont aisément repérables dans l'espace de la page. Est, par exemple, cité en appui de l'article sur le « Théâtre romain », le livre de Florence Dupont et Pierre Letessier, *Le Théâtre romain*, Colin, 2017 (2^e éd.).